

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2020-86

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Matière : Institutions et
vie politique

Sous matière :
Désignation de
représentants

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 09.06.2020

AFFICHAGE EN DATE
DU : 09.06.2020

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **19 JUIN 2020**

Séance du Conseil Municipal du 15 juin 2020,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, SOULIER Agnès, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Présillia, GAIANI Audrey, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. PINEL Jean-Louis donne procuration à M. THOMAS Guy,

Absents : Néant

Secrétaire : Mme GAIANI Audrey

Monsieur le Maire rappelle que la constitution de la commission d'appel d'offres est régie par l'article L1411-5 du Code Générales des Collectivités Territoriales qui stipule que, s'agissant d'une commune de 3500 habitants et plus, la Commission est composée par le Président ou son représentant, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres titulaires puis celle des membres suppléants a lieu, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

Le comptable de la collectivité ainsi que le représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent assister aux réunions de la commission en tant que membres à voix consultative s'ils y ont été invités.

Monsieur le Maire propose au Conseil, conformément au règlement intérieur de la commission d'appel d'offres adopté par délibération du 15/06/2020, que lors des délibérations de la Commission, le Président de la Commission ait voix prépondérante en cas d'égalité des votes.

Le Maire, après avoir fait appel à candidatures, présente la liste établie tant pour les titulaires que pour les suppléants.

Liste titulaires :

Titulaire	M. Giovanni ZAMAÏ
Titulaire	M. Jean-François VERONIN-MASSET
Titulaire	Mme Jacqueline RATABOUIL
Titulaire	M. Bernard GRIMAUD
Titulaire	M. Jean-Louis PINEL

Liste suppléants :

Suppléant	Mme Sabine CHABERT
Suppléant	M. Denis BOUILLEUX
Suppléant	M. Michel RATABOUIL
Suppléant	Mme Brigitte BATIGNE
Suppléant	Mme Karole CAFFIER

Monsieur le Maire fait procéder aux opérations de vote qui donnent les résultats suivants :

Votants : 33

Suffrages exprimés : 33

La liste des **titulaires** obtenant 33 voix est élue, à savoir :

Titulaire	M. Giovanni ZAMAÏ
Titulaire	M. Jean-François VERONIN-MASSET
Titulaire	Mme Jacqueline RATABOUIL
Titulaire	M. Bernard GRIMAUD
Titulaire	M. Jean-Louis PINEL

Monsieur le Maire fait procéder aux opérations de vote qui donnent les résultats suivants :

Votants : 33

Suffrages exprimés : 33

La liste des **suppléants** obtenant 33 voix est élue, à savoir :

Suppléant	Mme Sabine CHABERT
Suppléant	M. Denis BOUILLEUX
Suppléant	M. Michel RATABOUIL
Suppléant	Mme Brigitte BATIGNE
Suppléant	Mme Karole CAFFIER

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE

PREND ACTE du résultat du vote désignant les membres de la commission d'appel d'offres tel qu'énoncé ci-dessus par le Maire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 15 juin 2020.

Le Maire,



[Signature]
Patrick MAUGARD

Appliation faite le :
18 JUIN 2020
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
17 JUIN 2020
Par publication le :
19 JUIN 2020
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

[Signature]

Hervé ANTOINE

